

Géographie et cultures

95 | 2015 Sexualités et espaces publics

Le mariage et le placard

The marriage and the closet

Pierre Verdrager



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/gc/4139

DOI: 10.4000/gc.4139 ISSN: 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2015

Pagination: 117-130 ISBN: 978-2-343-09786-2 ISSN: 1165-0354

Référence électronique

Pierre Verdrager, « Le mariage et le placard », Géographie et cultures [En ligne], 95 | 2015, mis en ligne le 12 janvier 2017, consulté le 10 décembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/gc/4139 ; DOI : https://doi.org/10.4000/gc.4139

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Le mariage et le placard

The marriage and the closet

Pierre Verdrager

Introduction

- Quatorze ans après l'instauration controversée du Pacs en 1999 (Borrillo et Lascoumes, 2002; Rault, 2009), douze ans après le premier vote permettant l'accès de tous les couples au mariage civil aux Pays-Bas en 2001, la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrit le mariage civil aux couples de même sexe. Ce fut là le produit d'une longue histoire politique et militante (Paternotte, 2011). La France fut alors le neuvième pays européen et le quatorzième pays au monde à étendre le mariage civil aux couples de même sexe. Aujourd'hui, en 2016, 21 pays l'autorisent sur 197, soit une petite minorité. Au niveau international, l'accès des couples de même sexe au mariage civil commence à devenir un objet d'étude privilégié (Chauncey, 2004; Kimport, 2014; Richman, 2014; Macedo, 2015)¹. En France, à partir de fin 2012, début 2013, les publications « grand public » sur le « mariage pour tous » se sont multipliées à l'occasion des débats parlementaires (par exemple : Duchateau, Guerlain, 2012; Océanerosemarie, 2013; Zeller, Wandrille [éd.], 2013, etc.).
- Ici, on proposera de donner la parole aux premier.e.s concerné.e.s: les personnes de même sexe désirant se marier. Au cours de 2013, j'ai réalisé une enquête qualitative prenant pour objet le projet de mariage de couples homosexuels. Cette enquête visait à comprendre le sens et l'impact pour les couples de même sexe de leur accès au mariage civil. Trente-sept personnes ont été interrogées. Les entretiens se sont déroulés soit en tête à tête, soit à trois. Tous les enquêtés franciliens ont été interrogés en face-à-face, les autres l'ont été par téléphone. Une grande liberté était laissée aux enquêtés: ils pouvaient décider du lieu de l'entretien, du moment, d'avoir ou non un pseudonyme et, le cas échéant, ils pouvaient choisir eux-mêmes leur pseudonyme. Les entretiens ont été intégralement retranscrits et ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Les enquêtés étaient informés d'une particularité de l'enquête: les textes serviraient de base non seulement à l'écriture d'un ouvrage sur le « mariage pour tous » (Verdrager, [2014]

2015) mais aussi à la création d'un spectacle musical ayant pour thème l'accès des couples de même sexe au mariage civil². Pour le recrutement des enquêtés, et bien que ces méthodes présentent des défauts bien identifiés (Verdrager, 2007, p. 31-41), j'ai recouru à la méthode dite par « boules de neige ». J'ai également tenté de recruter des enquêtés en distribuant des flyers dans les manifestations parisiennes favorables au « mariage pour tous ». Cette méthode se révéla totalement infructueuse puisque personne ne répondit malgré les centaines de flyers distribués. J'ai donc complété mon groupe d'enquêtés en mettant à contribution certains réseaux associatifs LGBT qui se sont, pour certains d'entre eux, montrés très collaboratifs. En dépit du fait qu'une telle enquête ne puisse pas prétendre à la représentativité, au sens statistique du terme, j'ai veillé à ce que ce groupe d'enquêtés soit socialement le plus diversifié possible: pluralité des classes d'âges, pluralité des lieux de résidence (Paris, banlieue parisienne, régions et outre-mer) et pluralité des positions sociales (employés public des trois catégories A, B et C, employés du privé de différents niveaux, étudiants, retraités, chômeurs3). La campagne d'entretiens s'est déroulée du 26 décembre 2012 au 15 juin 2013. J'ai réalisé moi-même tous les entretiens, lesquels se sont déroulés sans difficulté particulière, tant avec les hommes qu'avec les femmes. Toutefois, un enquêté a manifesté une grande réticence à me répondre dans la mesure où je venais de publier un ouvrage sur la pédophilie (Verdrager, 2013), ce qui faisait de moi un personnage potentiellement « louche ». J'ai donc dû justifier l'enquête et rendre des comptes afin de dissiper tout soupçon : l'enquêté avait en effet peur que je sois « contre » et que je manipule ses propos avec une visée malveillante. L'entretien se révéla finalement très intéressant. Une fois le livre paru, l'enquêté m'écrivit un mail chaleureux.

- L'objectif de la recherche était de rendre compte du point de vue des premier.e.s concerné.e.s les candidat.e.s homosexuel.le.s au mariage au sujet du « mariage pour tous », alors même que les débats parlementaires et les manifestations pour ou contre faisaient rage. Le guide d'entretien tentait de baliser tous les problèmes, depuis les plus concrets (par exemple : « Allez-vous porter une alliance ? »), jusqu'aux plus symboliques (par exemple : « Quel est pour vous le sens du mariage ? »).
- Je me focaliserai ici sur les questions spatiales au double sens géographique et social. Il sera ainsi question des différentes circulations des personnes dans l'espace géographique (où l'intérieur s'oppose à l'extérieur, le dedans au dehors, etc.) et social (dans les différentes sphères de l'existence, qu'il s'agisse de la sphère familiale, amicale ou professionnelle) relativement à l'événement nuptial. J'aborderai trois questions, celles des alliances, des témoins et des modes de désignation du conjoint.
- Mais avant cela, je souhaiterais offrir quelques éléments de mise en perspective et vais donc faire un retour sur certains faits de mon enquête de 2007 parus dans l'ouvrage L'homosexualité dans tous ses états où j'avais traité du problème de l'articulation de la question identitaire avec la question spatiale.

Identité homosexuelle et espace : l'enquête de 2007

Les homosexuel.le.s que j'avais interrogé.e.s étaient doté.e.s d'un « sens des limites » qui leur permettait de sentir de manière préréflexive, mais aussi réflexive, les espaces où il convenait d'être soi et ceux où il valait mieux être sur ses gardes. Ainsi s'opposaient l'espace privé, où l'on est soi car l'on s'y sent « comme chez soi », et l'espace public, comme lieu potentiel de tous les dangers (Leroy, 2010 ; Cattan et Leroy,

2010). Il était également possible de constater que les hétérosexuels ne s'imaginent souvent pas à quel point la publicisation de leur propre vie privée est non seulement possible mais encore prescrite dans bien des scènes de la vie sociale. On pouvait constater les choses suivantes : ceux qui voient dans l'étanchéité de la limite entre la sphère privée et la sphère publique une garantie de la liberté des personnes ignorent le plus souvent qu'une absolutisation de cette même limite - une absolutisation jamais requise des hétérosexuel.e.s - peut créer un sentiment de gêne ou d'angoisse qui condamne les personnes au mensonge, aux faux-semblants et, parfois, aux infernales doubles vies. Ceux qui jouent les gardes-frontières de l'espace public, en dénonçant l'illégitimité des revendications des homosexuel.le.s (comme dans Eliacheff et al., 1999 et Heinich, 2013) n'ont guère conscience du fait qu'ils interdisent aux homosexuel.le.s ce qu'ils s'autorisent volontiers dans toutes les occasions de la vie sans même y songer. Le fait d'être homosexuel.le invite à avoir un sens aigu des limites qui permet de discriminer les différents univers de la pratique, cette compétence à la discrimination permettant de dicter la conduite et de convenablement distribuer les actes et paroles appropriés. Si certains maintiennent une étanchéité parfaite entre le « public » et le « privé », c'est avant tout parce que cette limite leur permet de limiter, précisément, les agressions potentielles, tant matérielles - coups - qu'immatérielles - injures -, en un mot d'avoir la paix.

Enquête mariage 2013 : rien de nouveau sous le soleil ?

- À la lumière de l'enquête que j'ai réalisée en 2013 sur les candidats au mariage, la question du rapport des homosexuel.le.s à l'espace, tant géographique que social, a-t-il changé? Cela n'est pas sûr. Je peux ainsi citer l'exemple d'une de mes enquêtés, Claude, 30 ans, qui m'a raconté une mésaventure liée au caractère public d'un baiser donné en pleine rue, en plein jour, près de son travail:
 - « Je l'accompagnais au travail et, à quelques mètres de la porte d'entrée, je lui disais au revoir et je lui faisais un petit bisou sur la bouche. Un des patrons l'a vue, enfin, nous a vues ensemble. Ils nous ont dit: "C'est sur l'espace public." Ils l'ont convoquée dans un bureau, ils lui ont dit: "C'est sur l'espace public, donc on ne peut rien vous dire. Mais il faudrait voir à arrêter. Ça donne une mauvaise image du travail." »
- L'espace public est, pour les homosexuel.le.s, un espace contraint : alors même que, en France, l'homosexualité n'est bien sûr pas interdite, voire est institutionnellement reconnue, d'abord par le Pacs puis par le mariage, sa manifestation visible dans certains espaces publics comme ceux qui se situent hors des « quartiers gays » (Giraud, 2014) –, ne serait-ce que sous la forme anodine d'un baiser sur la bouche, peut coûter cher. Cette occupation problématique de l'espace contraint parfois certain.e.s homosexuel.le.s à mettre en œuvre un « plan d'occupation des sols » qui a généralement partie liée avec l'invisibilité et l'autocontrôle visant à éradiquer tout geste ou posture laissant soupçonner l'homosexualité. Par conséquent, si la cérémonie de mariage représente un événement particulier dans la vie de tout individu, elle l'est à plus d'un titre pour certain.e.s homosexuel.le.s : le mariage civil est, en effet, un événement, par définition, public. L'article 63 du Code civil indique que des bans doivent être publiés (de publicare, mettre à la disposition du public). L'article 165 stipule quant à lui que « le mariage [est] célébré publiquement lors d'une cérémonie

républicaine par l'officier de l'état civil ». Le mariage s'accomplit, qu'on le veuille ou non, sous le regard des autres.

Or, comme je viens de l'évoquer, certain.e.s homosexuel.le.s ont, pour des raisons exogènes, un rapport problématique à l'espace public, tant social que géographique, qui peut être le lieu de tous les dangers. C'est dans ce contexte que le mariage intervient. Pour Alexandra, 31 ans, le mariage est clairement vécu comme une entrée fracassante dans l'espace public. Ses propos ont été énoncés au moment des manifestations antimariage:

« Notre respectabilité est remise en cause, la pureté, la beauté de l'amour qu'on peut ressentir l'une pour l'autre est piétinée, on crache dessus [...]. Il y en a, comme à Civitas, qui disent: "Nous, on n'a pas honte de le dire: on trouve que, les homosexuels, c'est des pervers et qu'ils devraient rester chez eux à s'enculer dans un coin sans nous emmerder." Et, moi, quelque chose qui m'a vraiment fait mal de la part de Civitas, c'est qu'ils refusent d'utiliser le terme de couple et qu'ils disent: "Des duos homosexuels." À chaque fois que j'entends ça, je saigne intérieurement, parce qu'ils n'acceptent même pas l'idée qu'on puisse être un couple [...]. C'est vrai que l'opportunité de pouvoir se marier, c'est clamer sur les toits que, oui, notre couple est un vrai couple, et d'ailleurs on se marie, et on vous emmerde! »

10 L'enjeu est donc majeur : le mariage permettrait d'entrer dans l'espace public avec force. Nicolas, 46 ans, haut fonctionnaire, vit lui aussi l'absolutisation de la privatisation de sa vie privée comme une entrave à sa liberté. Il voit le mariage comme quelque chose qui va le libérer de cette obligation de silence à laquelle il s'astreint :

« Moi, je suis haut fonctionnaire. Je suis administrateur civil. Je travaille dans un ministère à Paris. [...] Je n'ai aucune expression au "nous". J'ai exclusivement une expression au "je". [...] Tactiquement, je sais que ça peut me porter préjudice dans le déroulement de ma carrière de parler de ce que je vis. Mais ça, c'est sur le plan de la raison. Après, si on descend plus profondément, au fond de moi, si j'avais un peu de courage, si j'étais prêt à faire face au regard des autres, de ma secrétaire, de mes subordonnés, normalement, je devrais n'en avoir rien à foutre. Je devrais être capable de dire : "Je vis avec un homme, qu'est-ce que ça peut vous faire ?" On a fait nos courses, on a fait les soldes ensemble. On part en voyage ensemble. Et à table à la cantine, ma collègue pourrait parler de ses enfants, et je pourrais lui couper la parole en lui disant : "Ah oui! Ce film, je l'ai vu avec mon copain." Et je ne peux pas le dire. Qu'est-ce qui m'empêche de le dire ? [...] Si je ne le fais pas, c'est parce que j'ai peur. Et si j'ai peur, c'est parce que je ne suis pas sûr de moi. Et si je ne suis pas sûr de moi, c'est parce que j'ai intériorisé l'homophobie de mon entourage. »

Le mariage sera une occasion de dire à ses collègues, supérieurs comme subordonnés, ce qu'il vit, ce qu'il fait et, en conséquence, ce qu'il est : « J'en suis arrivé à un stade où c'est devenu tellement pesant que j'attends avec impatience ce mariage pour tous, notre mariage, pour, à un moment donné [...] n'en avoir plus rien à foutre de rien si jamais on me pose la question : "Tiens, tu t'es marié ?" – Je dirai : "Oui." »

l'espace professionnel, il peut l'être également dans l'univers familial. Certains de ceux qui n'ont pas fait leur coming out envisagent le mariage comme un moyen de le faire. Ainsi, William, un architecte parisien de 35 ans, membre de l'UMP, ne s'est jamais résolu à faire son coming out auprès de ses parents, « petits cadres », dans l'informatique, pour son père, et dans le milieu associatif, pour sa mère : « Je pense qu'ils n'ont pas été forcément réceptifs aux signaux que j'avais donnés pour lancer la conversation [...]. Disons que j'ai une famille qui est très resserrée en fait. [...] Certains sont assez âgés. Donc je me disais : "Si on s'entend très bien sans forcément aborder de

question intime, par exemple, peut-être qu'il vaut mieux garder ça." » Ainsi donc, comme le coming out n'est pas fait, la question de l'annonce du projet de mariage devient particulièrement aiguë: « C'est la grosse problématique! » Pourquoi? « Je pense que ça peut être l'occasion d'en parler. Mais de toute façon, je ne pense pas qu'ils viendraient comme ça, hyper-enchantés du jour au lendemain. » Ils ont beau être « cultivés », quoique ne venant pas « d'un milieu aisé », William hésite, est tiraillé entre le confort du statu quo et le risque de la révélation : « J'aimerais bien que [mes parents] soient là et, en même temps, la solution de facilité, ce serait de ne rien dire. [...] Si le mariage s'organise dans des délais très courts, je n'aurai pas le temps de les préparer [...]. Si, par contre, c'est un délai un petit peu plus long, je peux déjà bien amorcer et puis laisser passer un petit peu de temps. Parce que, du coup, ils ne connaissent pas mon ami. Donc je pense que c'est un peu beaucoup quand même de passer de l'inconnu au mari, à la belle-famille comme ça du jour au lendemain. »

Ainsi, on pourrait penser de prime abord que l'accès des couples de même sexe au mariage civil se traduit nécessairement par une chute des coûts d'accès à l'espace public, du fait de leur légitimation institutionnelle et leur reconnaissance sociale. Or ce n'est pas nécessairement le cas. L'hypothèse de ne pas parler de ce mariage dans cet espace public restreint qu'est celui de la famille est donc envisagée, voire privilégiée. Le mariage fonctionne ici comme un *inhibiteur de coming out*. Celui ou celle qui n'a pas osé dire qu'il ou elle était homosexuel.le ne va pas *en plus* dire qu'il ou elle va se marier. En l'occurrence, qui ne peut pas le moins (le *coming out*) ne peut pas le plus (le mariage).

On a vu que, à l'inverse, Nicolas va prendre appui sur son mariage pour opérer l'entrée de son homosexualité, par le truchement de ses noces, à la publicité, cet accès à la publicité rendant possible une meilleure continuité identitaire, la continuité identitaire étant définie comme la faculté d'être « le même » selon les contextes. Pour d'autres, comme on le voit, le changement de statut matrimonial ne change rien au silence préalable. Prenons également le cas de Sylvie, 46 ans, employée dans un réseau d'agences de voyages. Elle non plus ne parle pas de sa vie conjugale au travail, à quelques exceptions près. Cette discrétion la conduit à inventer toutes sortes de stratagèmes visant à maquiller sa situation familiale. Laure, sa compagne, lui reproche de ne pas s'être outée plus tôt, ce qui l'oblige, selon elle, à d'inutiles contorsions. Au moment de l'entretien, Sylvie est mère sociale - bientôt mère légale - de son fils Gabriel dont Laure est la « mère biologique » et légale. Lorsque Sylvie et Laure partent en vacances avec leur fils, Sylvie raconte à son patron qu'elle part non pas avec sa compagne, et future femme Laure, mais avec sa cousine, à savoir la supposée cousine de son supposé « conjoint ». Cette menterie vise à déjouer tout soupçon d'homosexualité entre les deux femmes car cela pourrait, pense-t-elle, lui être préjudiciable, tout en justifiant le fait que l'enfant et Laure ont le même nom. Aussi ne se prive-t-elle pas de tromper son monde en se jouant des équivocités de la langue française qui, par exemple, fait sonner de même manière « ami » et « amie ». Il faut dire que l'ambiance du bureau à laquelle est confrontée Sylvie ne semble guère favorable à une expression libre sur l'homosexualité. Ainsi, une de ses collègues lui a récemment demandé : « Mais qu'est-ce que tu es allée foutre à la manif des pédés ? » En conséquence, Sylvie ne dira rien de son mariage à ses collègues - sauf, bien sûr, à celles et ceux qui savent parce qu'elle a choisi en toute confiance de leur révéler la chose. Aussi renoncera-t-elle aux avantages que procure le mariage aux salariés hétérosexuels de son entreprise.

- L'égalité instaurée par la loi entre tous les couples mariés aura donc des limites, celles de son lieu de vie professionnel.
- Mais s'il est un domaine où la question de la traversée des espaces articulée à celle du mariage pour les couples homosexuels trouve un terrain d'expérimentation particulièrement parlant, c'est bien celui des alliances.

Alliances

- L'alliance qu'on se met autour du doigt, parce qu'elle est visible par tous, parce qu'elle possède une dimension publique, est donc elle aussi fréquemment hautement stratégique (Bologne, 1995 ; Courduriès, 2011). L'alliance ne se contente pas de « rendre compte » de l'existence du couple, elle le rend *observable* par autrui. Elle est plus qu'un simple enregistrement. Comme le dit Christophe (42 ans, responsable informatique) : « Si on met des alliances, c'est bien pour faire reconnaître notre couple. »
- Même si cela n'est pas obligatoire, les marié.e.s échangent d'ordinaire des alliances. Les alliances sont inséparablement constatives et performatives, si l'on permet cet emprunt à la linguistique pragmatique. Elles renvoient à l'existence d'un lien conjugal et participent, fût-ce très partiellement, de sa construction. En contexte homosexuel, la question des alliances peut devenir particulièrement épineuse, notamment lorsque l'homosexualité des personnes n'est pas connue dans certains espaces relationnels. Nicolas : « Dès lors que je serai marié, le fait de porter cette alliance, je me sentirai libéré de cette homophobie intériorisée. Et je n'aurai plus cette espèce de honte d'être enfermé dans un cadre juridique dont je ne peux pas sortir. »
- Ce sont peut-être les ethnopsychiatres qui nous ont le mieux appris à prendre au sérieux le pouvoir des objets (Nathan, 2001). Ici, cet objet est doté par Nicolas d'un vrai pouvoir d'action, et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit d'un pouvoir libérateur. Pourquoi cet objet est-il doté de tels pouvoirs? Parce qu'il est la forme objectivée, collectivement légitimée, et légalement ratifiée, de la victoire politique des homosexuel.le.s en matière d'égalité des sexualités entre adultes consentants. L'alliance nuptiale fonctionne donc à la fois comme une conséquence de cette égalité nouvellement conquise, mais aussi comme ce qui peut contribuer à la causer ou à la prouver en rappelant, à la manière d'un pense-bête public, à ceux qui y verraient à redire, que la loi, cette fois, est de leur côté. Bien sûr, le pouvoir de l'alliance nuptiale ne vient pas d'elle-même. Elle lui vient du dehors. À la manière des performatifs linguistiques dont le pouvoir n'existe qu'à la condition d'être énoncés par les bonnes personnes, à savoir celles qui sont investies du pouvoir de donner du pouvoir aux mots (Austin, 1991; Bourdieu, 2001), les alliances nuptiales sont dotées d'un pouvoir libérateur parce qu'elles cristallisent sous une forme objectivée un rapport de force stabilisé entre forces sociales antagoniques, lequel est susceptible de mettre un terme à la critique. C'est pourquoi Nicolas « en rêve ».
- Parce que l'alliance se voit, elle constitue une incursion dans l'espace public. Aussi peutelle servir d'embrayeur de coming out, comme me le suggérait Bertrand (32 ans): « Si on me demande: "Avec qui tu es marié?", j'expliquerai avec qui je suis marié, que ça plaise ou non. [...] Il y a une alliance, ce n'est pas pour se masquer. » Guillaume, son futur mari au moment de l'entretien, confirme ce rôle d'embrayeur: « Quand j'ai intégré le travail où je suis, les gens demandent d'où on vient, quel est le parcours d'avant, avec qui on est. Ça revient souvent, la vie privée, la vie de couple [...]. Donc là,

forcément, il n'y aura pas de question. Ce sera : "Tiens, tu es marié!" Et hop! Il n'y aura pas d'occultation. »

Mais si l'alliance nuptiale peut fonctionner comme un opérateur de publicisation facilitant le *coming out*, elle peut mettre aussi les personnes dans un certain embarras. C'est le cas d'Alexandra qui, à la fois, ne compte pas ôter son alliance quand elle l'aura et, à la fois, souhaite continuer de voir sa famille où tout le monde n'est pas au courant de son orientation sexuelle:

« Si jamais j'ai une alliance, là, je ne sais pas ce que je vais faire, par exemple, à Noël, si je vais chez ma grand-mère, je ne vais pas enlever mon alliance pour leur faire plaisir. Là, j'avoue que je me fais déjà des cheveux blancs à cette perspective-là. [...] Je refuserai, si par exemple mes parents me font un ultimatum: "OK, tu t'es mariée avec Claire-Marine, mais on ne veut pas la voir. On ne veut pas que tu te montres avec elle. Tu dois enlever ton alliance". Pour l'instant j'accepte de me taire et de passer pour la pauvre vieille fille de service qui ne pense qu'au boulot. Mais ça ne va pas durer indéfiniment. » Elle envisage donc toutes les possibilités, à commencer par les pires: « Si ma mère me supplie à genoux en pleurant [d'enlever mon alliance], [...] dans ce cas-là, je pense que je ne viendrai pas à Noël [...]. Je dirai que je suis malade, ou je mentirai. En tout cas, le jour où je serai mariée, où j'aurai mon alliance, je refuserai de l'enlever pour convenir à mes parents, ça, c'est sûr. »

Si enlever l'alliance nuptiale paraît aussi insupportable, c'est précisément parce qu'elle constitue un opérateur de visibilité du statut matrimonial et, par conséquent, de l'homosexualité. Comment, en effet, mettre au tiroir ce dont la vocation est de constituer un miroir de la vie matrimoniale et aussi, d'une certaine manière, un refus de tout placard?

On voit donc que l'union matrimoniale oblige les candidat.e.s au mariage à « prendre position » sur et à l'égard d'un axe qui va du plus privé, où tout est gardé secret, au plus public, où l'on se soumet au regard de l'autre. Et pour se soumettre au regard de l'autre, il faut une certaine force, que contribue à créer la légalisation du mariage entre personnes de même sexe, mais qui manque parfois, malgré tout, aux candidat.e.s au mariage. D'où parfois une appréhension dans le choix des témoins.

Les témoins

Pour Léïla (30 ans, médecin), le témoin est important aussi parce qu'il permet de renforcer la validité de son union en lui donnant une dimension publique. L'engagement, à ses yeux, n'a de sens que dans la mesure où il s'effectue devant des témoins – au sens large (c'est-à-dire: tout le monde) –, au nombre desquels figurent ses témoins – au sens strict (c'est-à-dire: ceux de la cérémonie) – qu'elle n'a pas encore définitivement choisis au moment de l'entretien. Pour elle, en effet, compte « le fait de s'engager devant des témoins et que ce soit enregistré aux yeux de la loi, de la loi de l'état civil ». Il ne saurait donc être question pour elle de se marier en catimini car la force de son engagement est comme prouvée par la présence des gens.

Barbara (employée, 43 ans), quant à elle, aimerait bien que sa grand-mère soit son témoin. Elle a peur de se heurter à un refus :

« Symboliquement, ma grand-mère, ça me ferait énormément plaisir qu'elle accepte. [...] Je pense qu'elle serait heureuse pour nous deux, mais je ne sais pas jusqu'à quel point elle approuve le mariage homo en tant que tel et je ne sais pas si elle s'est posé la question. [...] Je suis très proche de ma grand-mère. C'est toute mon histoire qui serait derrière ça. [...] J'ai peur qu'elle dise "non". [...] Pas qu'elle

dise "non", mais j'ai peur qu'elle dise "oui" sans avoir vraiment réfléchi à ce que, elle, elle pense. C'est plutôt ça, j'ai peur qu'elle dise "oui" sans y avoir pensé et ça me chagrinerait plus qu'elle dise "oui" sans y avoir pensé et qu'elle ait des remords plutôt qu'elle me dise "non". Je comprendrais plus qu'elle me dise "non" plutôt qu'elle me dise "oui" sans y avoir pensé. »

Pourquoi la grand-mère de Barbara serait-elle réticente ? Il y a, bien sûr, la question de l'âge, mais aussi celle, très délicate, de la religion, ce qui fait craindre le pire à Barbara :

« Elle est croyante. Donc je ne sais pas quel serait [...] le poids de la parole du pape, etc., dans sa croyance. Et puis peut-être aussi, comme c'est une autre génération, est-ce que ça lui paraît, pour en revenir aux grands mots, "naturel" qu'il y ait un mariage homosexuel ? Je n'en sais rien. [...] Je ne veux vraiment pas qu'elle me considère comme un cas d'espèce. Si elle adhère à mon mariage, c'est que, derrière, elle adhère à l'idée du mariage homosexuel. »

Barbara veut être approuvée « sur toute la ligne », depuis le particulier de son couple, jusqu'au général de l'accès des couples de même sexe au mariage civil, voire peut-être à l'homosexualité tout court. Et il est clair que, en cas d'une influence religieuse, cela n'est pas gagné, ni d'ailleurs forcément perdu, d'avance, d'où le suspense, et d'où aussi sa procrastination à lui demander ce qu'elle en pense.

On voit donc que le choix du témoin est un élément crucial dans la problématique du mariage car il a pour enjeu la publicisation : si le mariage oblige les mariés à s'unir en public, il oblige également les témoins à prendre position, par leur présence, sur ce mariage, et donc aussi, inséparablement, sur l'homosexualité des candidat.e.s à la noce. D'où les tracas de certain.e.s d'entre eux qui savent bien qu'un témoin ratifie publiquement par sa présence non seulement une union matrimoniale de deux personnes qui s'aiment mais aussi une histoire politique où l'égalité des sexualités entre adultes consentants vient de gagner des points. Être témoin dans un mariage de personnes de même sexe, c'est donc être présent à plusieurs niveaux : bien sûr au niveau privé de l'union conjugale, mais aussi au niveau public de l'histoire politique, et c'est généralement ce double niveau qui est activé par les enquêté.e.s lorsqu'on les interroge à ce sujet.

Les mots

Si les alliances rendent observables, si les témoins symbolisent par leur présence le caractère public du mariage, les mots par lesquels les mariés se désignent peuvent faire l'objet d'une concertation selon l'espace où ils sont énoncés. J'ai ainsi posé la question de savoir comment les partenaires comptaient appeler leur conjoint. Là encore, la désignation pouvait parfois poser problème. Si appeler quelqu'un « mon mari » ou « ma femme » en contexte public hétérosexuel, est quelque chose d'anodin, cela n'est plus le cas en contexte public homosexuel. Nombreux sont les hommes et les femmes à me dire leur difficulté à dire « mon mari » ou « ma femme ». Pourquoi ? Le manque d'habitude est souvent allégué. Mais ce n'est pas seulement cela. Dire « mon mari » ou « ma femme » implique, d'une part, l'existence d'autres gens auxquels on parle, et implique, d'autre part, le fait qu'on parle du partenaire en tant qu'il est marié à soi, ce qui, par voie de conséquence, induit l'homosexualité de celui ou de celle qui parle et de celui ou de celle à propos de qui l'on parle. D'où parfois une certaine gêne. Isabelle (46 ans) : « J'ai plus ce côté appréhension, le regard des autres. Je pense que j'ai encore un peu de mal avec ça. Je pense que j'aurai du mal au début à dire "ma femme", "mon épouse". On

verra, mais je pense qu'au début, j'aurai un peu de mal. » Marine (26 ans, comédienne), non encore mariée au moment de l'entretien, évoque aussi ce malaise : « Pour le moment, je pense que ça perturbe trop les gens si on dit [ma femme], alors que "ma compagne", ça passe assez bien. » Marine envisage d'utiliser dorénavant ce terme dans tous les contextes : « Après le mariage, je me prendrai un malin plaisir à dire "ma femme" et entendre à l'autre bout du fil... "Ah oui ? D'accord". J'adore... ». Et si Sabine (35 ans, responsable de communication) emploie parfois le terme « ma femme », pour parler de celle avec qui elle partage la vie, c'est pour faire réagir : « Quand j'ai envie de faire un petit peu de provoc, je dis "ma femme". Et je sens l'oreille des gens qui frétille un peu ».

Dire « mon mari » ou « ma femme », ce n'est pas seulement désigner l'autre en tant que conjoint, c'est accomplir un geste politique de dévoilement et de publicisation. D'où la difficulté parfois à envisager d'utiliser de tels termes, ce d'autant plus qu'ils peuvent connoter, pour certaine.e.s enquêté.e.s, une relation de domination ou de propriété (« mon mari », « ma femme »), ou renvoyer de façon trop claire au contexte hétérosexuel ou parental, ou encore s'inscrire de façon brutale dans une tradition avec laquelle on entend rompre.

Conclusion

On peut donc dire, pour conclure, que si l'accès des couples de même sexe au mariage civil change la donne en matière de visibilité homosexuelle, en étant une forme d'inscription légitimée de l'amour et de la conjugalité homosexuelles dans l'espace public, cette inscription a aussi des limites. Si certain.e.s profitent de leur mariage pour faire leur coming out, et donc faire incursion, parfois pour la première fois, dans l'espace public, tant social que géographique, d'autres hésitent, tergiversent, voire y renoncent, leur mariage civil n'étant guère plus pour elles et eux que l'occasion d'une extension du domaine du placard. Il va de soi que des investigations sociologiques sur la longue durée semblent désormais nécessaires afin de savoir si l'accès des homosexuel.le.s au mariage civil est susceptible, ou non, et dans quelle mesure, de changer le rapport à l'espace des personnes et s'il est en mesure de bouleverser, ou non, ce « sens des limites » qui caractérise d'une façon si particulière l'expérience de bon nombre d'homosexuel.le.s contemporain.e.s. Ces investigations permettront de répondre à la question essentielle de savoir si, tout bien pesé, l'accès des couples de même sexe au mariage civil a facilité leur accès à l'espace public, un espace où, traditionnellement, nombre d'homosexuel.le.s sont comme des « poissons dans l'air », dès lors en tout cas que ces personnes interviennent dans cet espace en y manifestant leur homosexualité (comme, par exemple, lorsqu'ils ou elles se tiennent la main ou s'embrassent sur la bouche en plein jour). S'il est clairement trop tôt pour répondre à une telle question de façon certaine, ce que l'on peut d'ores et déjà affirmer est que l'accès au mariage civil des couples de même sexe semble loin de constituer un coup de baguette magique qui dissoudrait instantanément et pour toujours les structures auxquelles s'articule le sens des limites des personnes.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN John Langshaw, 1991, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, coll. « Points ».

BOLOGNE Jean-Claude, 1995, Histoire du mariage en Occident, Paris, Lattès.

BORRILLO Daniel, LASCOUMES Pierre, 2002, Amours égales ? Le Pacs, les homosexuels et la gauche, Paris. La Découverte.

BOURDIEU Pierre, 2001, Langage et pouvoir symbolique, Paris, Seuil, coll. « Points ».

CATTAN Nadine, LEROY Stéphane, 2010, « La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n° 151, p. 9-24.

CHAUNCEY George, 2004, Why marriage, the history shaping today's debate over gay equality, Cambridge, Basic Books.

COULMONT Baptiste, 2003a, « Que Dieu vous bénisse! » Le mariage religieux des couples du même sexe aux États-Unis, thèse de doctorat de sociologie, EHESS.

COULMONT Baptiste, 2003b, « Géographie de l'union civile au Vermont », *Mappemonde*, n° 71, p. 13-18.

COURDURIES Jérôme, 2011, Être en couple (gay), Lyon, PUL.

DUCHATEAU Gaëtan, GUERLAIN Florent, 2012, Dernier inventaire avant le mariage pour tous, Paris, Stock.

ELIACHEFF Caroline, GARAPON Antoine, HEINICH Nathalie, HÉRITIER Françoise, NAOURI Aldo, VEYNE Paul, WISMANN Heinz, 1999, « Ne laissons pas la critique du Pacs à la droite! », *Libération*, 27 janvier.

GIRAUD Colin, 2014, Quartiers gays, Paris, PUF.

HEINICH Nathalie, 2013, « Halte aux sophismes! », Le Monde, 21 janvier.

KIMPORT Katrina, 2014, Queering marriage. Challenging family formation in the United States, New Brunswick-New Jersey-Londres, Rutgers University Press.

LEROY Stéphane, 2010, « "Bats-toi ma sœur". Appropriation de l'espace public urbain et contestation de la norme par les homosexuels », *Métropoles* [en ligne], n° 8, mis en ligne le 07 mars 2011, http://metropoles.revues.org/4367

MACEDO Stephen, 2015, *Just married. Same-sex couples, monogamy and the future of marriage*, Princeton-Oxford, Princeton University Press.

NATHAN Tobie, 2001, Nous ne sommes pas seuls au monde, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.

OCEANEROSEMARIE, 2013, Le quide pratique du mariage homo, Paris, La Martinière.

PATERNOTTE David, 2011, Revendiquer le mariage gay. Belgique, France, Espagne, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

RAULT Wilfried, 2009, L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union, Paris, Presses de la FNSP.

RICHEMAN Kimberly D., 2014, What legal marriage means to same-sex couples, New York-Londres, New York University Press.

VERDRAGER Pierre, 2007, L'homosexualité dans tous ses états, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.

VERDRAGER Pierre, 2013, L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse, Paris, Armand Colin.

VERDRAGER Pierre, [2014] 2015, *La France sur son 31. Ils/elles racontent leur « mariage pour tous »*, Éd. revue et corrigée, Bagnolet, Calisto.

ZELLER Martin, WANDRILLE (dir.), 2013, Le débat pour tous, Paris, Steinkis.

NOTES

- 1. Voir aussi le travail de Coulmont, 2003a, sur les mariages religieux aux États-Unis, ainsi que sur les unions civiles (2003b).
- 2. La création de *La France sur son 31*, texte et musique d'Éléonore Bovon, a eu lieu le 6 mars 2014 au théâtre du Moustier à Thorigny-sur-Marne; la pièce a été reprise le 15 octobre 2014 au Vingtième Théâtre à Paris ainsi que le 19 mai 2015 au Théâtre des Métallos à Paris.
- 3. Pour une présentation détaillée du groupe d'enquêtés, voir Verdrager, [2014] 2015, p. 245-247.

RÉSUMÉS

Cet article, qui prend appui sur une enquête qualitative menée en France en 2012 et 2013 auprès de 37 personnes ayant un projet de mariage avec une personne de même sexe, alors même que le « mariage pour tous » était débattu et voté à l'Assemblée nationale, vise à comprendre les enjeux spatiaux, tant géographiques que sociaux, liés à l'accès des couples de même sexe au mariage civil. Pour ce faire, on envisage successivement trois éléments clés : les alliances, les témoins et les mots utilisés dans le cadre nuptial. La conclusion de l'enquête est ambivalente : si l'accès des couples de même sexe au mariage civil constitue bien un pas de plus vers l'égalité des sexualités, il ne conduit pas toujours à la fin du « placard », voire constitue pour certains une occasion de plus d'y rester enfermé.

This article, which is based on a qualitative survey conducted in France in 2012 and 2013 with 37 people having proposed marriage with a person of the same sex, just when the "marriage for all" was debated and voted on in the parliement, seeks to understand the spatial, geographic and social issues related to the access of same-sex couples to civil marriage. To do this, we successively consider three key elements: the alliances, witnesses and the words used in the marriage context. The conclusion of the survey is ambivalent: if access to civil marriage for same-sex couples constitutes a step towards equality of sexualities, it does not always lead to the end of the "closet" or constitutes for some people one more opportunity to stay locked up.

INDEX

Mots-clés : mariage homosexuel, accès des couples de même sexe au mariage civil, spatialité homosexuelle, visibilité homosexuelle

Keywords: gay marriage, access to same-sex couples to civil marriage, homosexual spatiality, gay and lesbian visibility

AUTEUR

PIERRE VERDRAGER

CERLIS (Centre de recherche sur les liens sociaux) Université Paris-Descartes verdrager@gmail.com